

# Des aménagements pour le dispositif Defi-forêt

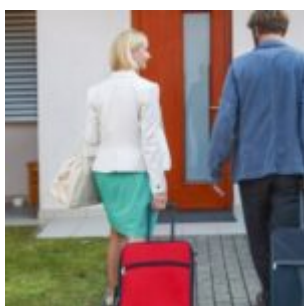


© 2023 Les Echos Publishing

Une loi récente apporte des modifications au dispositif Defi-forêt. Une prorogation de 2 ans du dispositif est notamment prévue.

---

# Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : du nouveau !



© 2023 Les Echos Publishing

Plus de 2 200 communes françaises peuvent désormais mettre en place une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

---

# **Insaissabilité de la résidence principale : à condition d'y habiter !**



© 2023 Les Echos Publishing

Pour pouvoir s'opposer à la saisie d'un bien immobilier qui constitue sa résidence principale, un entrepreneur individuel placé en liquidation judiciaire doit être en mesure de prouver qu'au jour de l'ouverture de la liquidation judiciaire, il s'agissait bien de sa résidence principale.

---

## **Du nouveau pour les petites rentes issues de l'épargne retraite**



© 2023 Les Echos Publishing

Grâce à un arrêté récent, les titulaires d'un contrat d'épargne retraite qui bénéficient d'une rente de faible montant peuvent la faire racheter pour obtenir un versement unique en capital.

---

## **Passoires énergétiques : quand les travaux de rénovation sont impossibles à réaliser**



© 2023 Les Echos Publishing

L'obligation de réaliser des travaux de rénovation énergétique pour pouvoir continuer à louer un logement énergivore peut être écartée dans certains cas.

---

# Baux ruraux : nouvelle forte hausse du montant des fermages



© 2023 Les Echos Publishing

L'indice national qui sert à actualiser le montant des fermages des terres et des bâtiments agricoles augmente de 5,63 % en 2023.

---

# Déclaration des revenus 2022 : ouverture du service de télécorrection



© 2023 Les Echos Publishing

En cas d'erreur, les déclarations de revenus souscrites en ligne au printemps dernier peuvent être corrigées sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) à partir du 2 août et jusqu'au 7 décembre 2023.

---

# **Déclaration des biens immobiliers : jusqu'au 10 août à minuit !**



© 2023 Les Echos Publishing

Les propriétaires de locaux d'habitation peuvent souscrire leur déclaration d'occupation jusqu'au 10 août 2023 inclus sans pénalités.

---

# **Votre avis d'impôt sur les revenus 2022 bientôt**

# disponible



© 2023 Les Echos Publishing

Les avis d'impôt sur les revenus de 2022 seront mis en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou envoyés par voie postale au cours de l'été. Vous pourrez alors avoir un reste à payer ou être bénéficiaire d'un remboursement.

---

## Le service de déclaration en ligne des dons manuels s'enrichit !



© 2023 Les Echos Publishing

Le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) autorise désormais la déclaration d'un don manuel même lorsqu'il existe des donations antérieures de moins de 15 ans.